



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2019

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7,14,18 et 21 octobre 2019 et du 4 novembre 2019
2. 7408 Projet de loi relatif à l'Office du Ducroire Luxembourg
- Rapporteur : Monsieur Guy Arendt

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 7463 Projet de loi relatif à l'acquisition du complexe B de la Cité policière Grand-Duc Henri - Kalchesbreck
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
4. 7218 Projet de loi portant modification de :
1° la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
2° la loi du 1er avril 2015 portant création d'un comité du risque systémique et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg ;
en vue d'instaurer des mesures macroprudentielles portant sur les crédits immobiliers résidentiels
- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
5. 7446 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les États membres
- Rapporteur : Monsieur Guy Arendt

- Examen de l'avis du Conseil d'Etat
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
6. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Eugène Berger remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth

M. Arsène Jacoby, du ministère des Finances (pour le point 1)
Mme Simone Joachim, de l'Office du Ducroire (pour le point 1)
M. Jean-Luc Kamphaus, du ministère des Finances (pour le point 2)
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Joëlle Elvinger, M. Roy Reding, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 7,14,18 et 21 octobre 2019 et du 4 novembre 2019

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. 7408 Projet de loi relatif à l'Office du Ducroire Luxembourg

Après un bref examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission optent pour le modèle de base pour les débats en séance plénière.

3. 7463 Projet de loi relatif à l'acquisition du complexe B de la Cité policière Grand-Duc Henri - Kalchesbreck

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission optent pour le modèle de base pour les débats en séance plénière.

4. 7218 Projet de loi portant modification de :
1° la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ;
2° la loi du 1er avril 2015 portant création d'un comité du risque systémique et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg ;
en vue d'instaurer des mesures macroprudentielles portant sur les crédits immobiliers résidentiels

Le Président rappelle que le ministère des Finances a fait parvenir des informations complémentaires aux membres de la Commission. Il s'agit d'informations qui avaient été demandées au cours de la réunion 23 septembre 2019. (Note de la secrétaire-

administrateur : la note du ministère a été envoyée aux membres de la Commission par email et par courrier électronique en date du 8 novembre 2019.) Le Président ajoute que le ministère des Finances n'a pas souhaité apporter d'explications supplémentaires à cette note au cours de la présente réunion.

M. Gilles Roth revient au contenu de la note et signale que, selon lui, les revenus annuels moyens utilisés dans les simulations d'impact ne sont pas réalistes, car beaucoup trop élevés. Il remarque que le revenu brut de début de carrière d'un enseignant ou d'un fonctionnaire de l'administration publique sont de loin moins élevés que ceux avancés dans les simulations. Il donne également à considérer que les personnes mariées (couple) disposent bien de revenus bruts élevés, mais que c'est le revenu cumulé qui est ensuite imposé dans la classe d'imposition 2. Il est d'avis qu'une institution bancaire accorde un prêt sur base d'un revenu actuel et non sur base d'un revenu annuel moyen sur 30 ans. Il ajoute que, la simulation se basant sur une échéance de prêt de 30 ans, il peut être estimé que, dans cette simulation, l'emprunteur a entre 30 et 35 ans (au-delà, cela signifierait qu'une banque prêterait à une personne au-delà de 65 ans à l'échéance du prêt).

M. Sven Clement partage l'avis de M. Roth. Il constate que les montants maximaux d'emprunt découlant des simulations fournies ne sont pas en adéquation avec les prix des biens immobiliers. Il ajoute qu'il n'existe pas de prêts dont les mensualités de remboursement sont basses en début de prêt et qui augmentent dans le temps.

Le Président rappelle que les simulations sont basées sur des chiffres du STATEC (Bulletin 2017/1).

M. Eugène Berger constate qu'il est tout de même plutôt rare qu'une personne achète un bien immobilier dès sa première embauche, c'est-à-dire sur base de son revenu de départ dans la vie professionnelle.

M. Gast Gibéryen souhaite disposer d'une définition de la notion de « revenu disponible ». (Note de la secrétaire-administrateur : le ministre des Finances a déclaré au cours de la réunion du 23 septembre 2019 que le revenu disponible correspond au revenu brut duquel ont été déduites les charges fiscales, les charges sociales et les charges liées à des prêts existants.)

Le projet de rapport est adopté par 8 voix pour et 4 voix contre (Mme Hansen, M. Roth, M. Clement, M. Gibéryen).

Les membres de la Commission optent pour le modèle 1 pour les débats en séance plénière.

5. 7446 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les États membres

Après un bref examen de l'avis du Conseil d'Etat, le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

Les membres de la Commission optent pour le modèle de base pour les débats en séance plénière.

6. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 11 novembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler